

## **CONDITIONS GENERALES DES VENTES DE SAIL AWAY Voilier & Croisière**

### **PRÉAMBULE**

Les sites web [www.sail-away.fr](http://www.sail-away.fr) , [www.voilier-croisiere.fr](http://www.voilier-croisiere.fr) sont des services en ligne de réservation édités et exploités par la société SAIL AWAY Voilier & Croisière SAS PARACHUTE, société de droit français au capital de 5000 euros, ayant son siège social au 52 rue du Blanc Mont, 02100 SAINT QUENTIN, France et immatriculée au RCS St Quentin sous le numéro 497767392 ; N° de TVA intracommunautaire : FR89497767392 ; SIRET : 49776739200036.

Les présentes conditions générales des ventes définissent les obligations et les droits de chacune des parties concernant la vente des prestations de services offerts par SAIL AWAY Voilier & Croisière.

SAIL AWAY Voilier & Croisière se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales des ventes à tout moment, sans préavis.

L'utilisateur reconnaît et accepte que toute navigation sur le site, et en particulier la réservation de prestations, implique l'acceptation des présentes Conditions Générales des Ventes.

### **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tous les textes, commentaires, illustrations et images reproduits sur les sites web [www.sail-away.fr](http://www.sail-away.fr) , [www.voilier-croisiere.fr](http://www.voilier-croisiere.fr) , sont réservés et sont la propriété exclusive de SAIL AWAY Voilier & Croisière ou de ses fournisseurs et sont protégés au titre du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle pour le monde entier. Les dessins, modèles, cartes cadeaux, plans et d'une façon générale tous les documents de toute nature remis ou envoyés au client sont la propriété exclusive de SAIL AWAY Voilier & Croisière et de ses fournisseurs. En conséquence les éléments ou documents ci-dessus cités ne peuvent être utilisés qu'à des fins strictement privées sauf autorisation préalable et écrite SAIL AWAY Voilier & Croisière. Ils ne peuvent donc être ni exécutés ni reproduits sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de SAIL AWAY Voilier & Croisière ; ni faire l'objet d'aucune revendication de quelque droit de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit. Les droits photo et vidéo des prestations réalisées durant les stages et formations restent la propriété de SAIL AWAY Voilier & Croisière. Dans ce cadre, le client est averti que son image est susceptible de figurer sur les photos et vidéos des sites exploités par SAIL AWAY Voilier & Croisière, sur les cartes cadeaux, prospectus, affiches et tous les moyens de communications possibles. Tout client refusant d'être photographié ou filmé dans ces conditions pendant son stage devra en faire part à SAIL AWAY Voilier & Croisière préalablement et par écrit.

### **METEO**

La voile dépendant étroitement des conditions météorologiques, le moniteur en charge de votre stage pourra à tout moment décider de son report pour raisons météo ou de sécurité. Sans annulation de la part de SAIL AWAY Voilier & Croisière (en fonction des dernières prévisions météorologiques), les rendez-vous sont confirmés. Vous devez vous rendre sur la zone de départ prévue.

### **RESERVATION/PAIEMENT**

Tous nos prix incluent la TVA. Toute inscription est réputée ferme au paiement minimum d'un acompte de 30% du montant du stage. Le solde doit être versé sans qu'il soit besoin d'un quelconque rappel de la part de SAIL AWAY Voilier & Croisière, au plus tard 2 mois avant le début du stage. Le retard de paiement sera considéré comme une annulation du fait du client sans possibilité de remboursement. Il est possible de régler en deux ou trois fois sans frais. Le règlement doit être complet 60 jours avant le début du stage. Le paiement des prestations de services commandées sur les sites internet s'effectue par carte bancaire, virement bancaire ou chèque associé à une fiche de réservation. La réservation est validée à réception du moyen de paiement utilisé. Toute commande de prestations vaut acceptation des prix. La réservation ou le billet cadeau est valable une année à compter de la date de réception de cette inscription. Il peut être acheté sans réserver une date pour le stage. La réservation est cessible (gratuitement), prolongeable (moyennant 100 € pour une année) mais non remboursable. Il est conseillé de réserver le plus tôt possible afin de bénéficier d'un large éventail de dates. SAIL AWAY Voilier & Croisière confirme l'acceptation de sa commande au client par mail ou à l'adresse postale que celui-ci aura communiquée. SAIL AWAY Voilier & Croisière se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Les informations énoncées par l'acheteur lors de la prise de commande engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées, le vendeur ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité dans laquelle il pourrait être de délivrer la prestation de service. SAIL AWAY Voilier & Croisière se réserve le droit d'apporter à tout moment à ses prestations de service toutes modifications ou améliorations qu'elle jugera utile, sans que cela ne puisse justifier de la part du client, un refus de délivrance de ladite prestation et se réserve le droit à tout moment de suspendre une des prestations de service figurant sur ses sites web, cette suppression ne pouvant en aucun cas justifier de la part du client, quelques dommages et intérêts que se soient. Si une prestation de service venait à être supprimée et si le client ne désirait pas porter son choix sur une autre prestation de service identique ou similaire, son ordre se trouverait annulé de plein droit et les versements effectués lui seraient remboursés. En cas d'impossibilité de réalisation de la prestation de service après passation de la commande, SAIL AWAY Voilier & Croisière s'engage à informer le client dans les

meilleurs délais, par courrier, par internet ou par email. Le client pourra alors annuler sa commande et SAIL AWAY Voilier & Croisière remboursera alors, dans les meilleurs délais, toute somme qu'elle aurait pu percevoir du client. Toute impossibilité de réalisation des prestations de service, pour quelque cause que ce soit ne pourra en aucun cas donner lieu au paiement par SAIL AWAY Voilier & Croisière de quelques dommages et intérêts ou quelques frais de quelque nature qu'ils soient. Les dates et lieux indiqués sur les sites web [www.sail-away.fr](http://www.sail-away.fr), [www.voilier-croisiere.fr](http://www.voilier-croisiere.fr) ne sont donnés qu'à titre indicatif. Notre société s'efforce de respecter les dates et lieux qu'elle indique à l'acceptation de la commande, en fonction des conditions normales d'exercice de l'activité nautique de référence de la profession, et à exécuter les prestations, sauf cas de force majeure, ou en cas de circonstance hors de son contrôle, tels que les conditions météo, grèves, gel, incendie, épidémie, autorisation de navigation, sans que cette liste soit limitative. Un report ou un déplacement de la prestation de service ne pourra, en aucun cas, donner lieu au versement par SAIL AWAY Voilier & Croisière de quelque dommage et intérêt, pénalité de retard, indemnité ou frais d'aucune sorte. Dans l'hypothèse où SAIL AWAY Voilier & Croisière serait dans l'impossibilité d'assurer la prestation de service, la vente pourrait alors être résolue de plein droit si bon semble au client, sans indemnité de part ni d'autre. SAIL AWAY Voilier & Croisière ne peut assurer les navigations à horaires fixes, l'horaire communiqué étant indicatif. Il doit cependant être respecté par le client qui doit prévoir le temps nécessaire pour effectuer la prestation de service dans de bonnes conditions. Les prix et tarifs figurant sur les sites internet sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils s'entendent nets de tout escompte.

### **ANNULATION PAR SAIL AWAY VOILIER & CROISIERE**

En cas d'annulation de stage avant le départ (ex : avaries, manque de participants,...) et à défaut d'une formule de substitution, il sera procédé au remboursement du stage (hors prestations) et sans autre indemnité. Si l'annulation se produit durant le stage (interruption pour avaries, Covid,...), il sera procédé au remboursement des jours non réalisés (hors prestations). Le moniteur prend en compte l'âge, la taille, le poids et la motivation de l'élève, et se réserve le droit d'accepter ou de refuser un élève qu'il juge inadapté à la pratique de la voile en croisière. Dans ce cas, le montant de la prestation sera remboursé minoré des frais engagés par SAIL AWAY Voilier & Croisière et/ou ses partenaires.

### **ANNULATION PAR LE CLIENT**

En cas d'annulation pure et simple par un client, SAIL AWAY Voilier & Croisière procède au remboursement des sommes versées déduction faite des sommes retenues à titre d'indemnités de résiliation en application du barème suivant :

#### **Frais de résiliation/annulation par personne :**

À 180j et + avant départ -> **200 € de frais d'annulation par personne déduit**  
De 179j à 75j avant départ -> 50% de frais d'annulation -> **remboursement de 50%**  
De 74j à 30j avant départ -> 75% de frais d'annulation -> **remboursement de 25%**  
De 29j jusqu'au départ -> 100% de frais d'annulation -> **Pas de remboursement**

### **CAS DE FORCES MAJEURES ET EVENEMENTS EXCEPTIONNELS**

SAIL AWAY Voilier & Croisière se dégage de toutes responsabilités concernant les cas de forces majeures (grèves, intempérie, état d'urgence, ou autres) qui perturberaient le déroulement normal d'un stage. Les demandes de remboursements de jours de stages liées des événements indépendants de notre volonté qui entraîneraient une réduction de la durée d'un stage ne seront pas pris en compte. Les frais éventuels engagés à titre personnel pour régulariser une situation ne seront en aucun cas pris en charge.

### **EMBARQUEMENT**

L'embarquement se fait uniquement le premier jour du stage.

### **DEFECTION OU DEBARQUEMENT EN COURS DE STAGE**

Toute défection ou abandon en cours de stage ne donnent droit ni à remboursement, ni à dédommagement. Il est de même en cas de débarquement justifié par des attitudes ou agissements susceptibles de compromettre la sécurité de l'équipage ou de perturber le bon déroulement du stage et cela, sur décision du Chef de Bord. Le non-respect de ces règles par un client, notamment : des consignes de navigation données par le skipper, du port du gilet de sauvetage, de la mauvaise utilisation des toilettes ou des salles de bain, de la consommation d'alcool excessive ou de substances illicites, l'utilisation du matériel de navigation ou des équipements du bateaux ou de son annexe à des fins détournées, entraînant ou non une détérioration de ceux-ci pourront entrainer son exclusion du bateau à la discrétion du skipper. En cas de comportement contrevenant d'un client, SAIL AWAY Voilier & Croisière se réserve le droit de prendre toute mesure utile à l'égard du contrevenant et notamment son exclusion du bateau. Cette exclusion ne pourra pas donner lieu à une demande de remboursement ou du bénéfice d'un avoir d'aucune sorte. Le client reste tenu financièrement des dommages causés aux bateaux ou aux autres clients.

## **APTITUDE A LA PRATIQUE DE LA VOILE**

Le client atteste sur l'honneur savoir nager 25 m, être capable de s'immerger, être médicalement apte à la pratique de la voile et s'engage à informer le formateur de toute pathologie ou allergie dont les conséquences peuvent se trouver aggravées par un recours médical rendu plus difficile en mer. Si cette pathologie ne contre indique pas le stage, il est impératif d'apporter avec soi les médicaments correspondant au traitement en cours. SAIL AWAY Voilier & Croisière se dégage de toute responsabilité relevant d'un cas médical. Pour les stagiaires de 75 ans et plus, un certificat médical devra être transmis à SAIL AWAY Voilier & Croisière avant le départ du stage.

## **NON-PAIEMENT**

Tout incident de paiement ou non-paiement du solde de la prestation autorisera SAIL AWAY Voilier & Croisière à suspendre l'exécution de toutes les commandes en cours du client, sans que ce puisse réclamer de dommages et intérêts, ni indemnités d'aucune sorte. En outre, l'acheteur devra rembourser à SAIL AWAY Voilier & Croisière tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes non payées, y compris une indemnité forfaitaire de 10% des sommes dues, sans préjudice de tout autre dommage et intérêt. En cas de défaut de paiement du solde 8 jours après une mise en demeure et restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à SAIL AWAY Voilier & Croisière sans préjudice de tout autre dommage et intérêt.

## **CAS DE REPORT DE STAGE**

SAIL AWAY Voilier & Croisière se réserve le droit d'annuler un stage pour cause de mauvaises conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité insuffisantes ou pour tous autres cas de force majeure. Cette annulation peut avoir lieu juste avant le départ ou pendant la navigation. Dans ce cas, SAIL AWAY Voilier & Croisière ne sera pas redevable des frais de déplacement ou hébergement engagés par le client pour se rendre sur la zone de navigation. La réservation restera valable pour une date ultérieure suivant date de validité de l'inscription. En cas d'absence du client le jour du rendez-vous et à l'heure fixée, le montant de la réservation et/ou la totalité des sommes versées seront considérés comme étant consommés. Le client peut reporter son stage au plus tard 3 mois avant la date de son rendez-vous par simple appel téléphonique qui fera ensuite l'objet d'une confirmation de SAIL AWAY Voilier & Croisière. En dehors de ce délai, le montant de la réservation ou la totalité des sommes versées restera acquises à SAIL AWAY Voilier & Croisière. En cas d'impossibilité de navigation le jour de la réservation, le règlement de la réservation ou la totalité du règlement de la prestation est conservé et la réservation reportée dans les conditions prévus dans le cadre du présent article. Le lieu de la prestation peut changer jusqu'à 300 Km du lieu qui était initialement prévu à cause d'un manque d'autorisations de navigation de ce lieu, ceci ne pourrait en aucun cas donner lieu au paiement par SAIL AWAY Voilier & Croisière de quelques dommages et intérêts ou quelques frais de quelque nature qu'ils soient.

## **CAISSE DE BORD (repas formateur inclus)**

Elle est constituée dès le départ et gérée par les stagiaires (20 € à 30 € /jour /personne). Pour le bon fonctionnement de la caisse de bord, les participants doivent se prémunir d'espèce (€ ou monnaies locales) au plus tard avant l'embarquement à bord du bateau. La caisse de bord est partagée à part égale entre tous les clients embarqués sur un même bateau à l'exclusion du skipper. Elle couvre les dépenses de nourriture, gaz, carburant, ports..., formateur compris.

La caisse de bord, inclut : les taxes de séjour ou les taxes de douanes (Clearance) éventuelles, les frais de nourritures nourriture et de boissons alcoolisées ou non, y compris celle du skipper, les frais de carburant consommé pendant la croisière, le plein de carburant doit être réalisé lors du retour du bateau est assumé par l'équipage, les frais d'escales, portuaires ou de bouées, les frais d'accès aux douches. Les courses alimentaires se font de manière collective en dehors des heures de navigation.

## **SECURITE**

Certaines circonstances exceptionnelles non maîtrisables par SAIL AWAY Voilier & Croisière (avaries, météo, entrée de port inaccessible), peuvent contraindre à modifier le cours du stage (lieux ou horaires de début ou fin de stage, programme, voilier de substitution). Dans ce cas, SAIL AWAY Voilier & Croisière n'est tenue ni à remboursement ni à indemnité. Toute activité en dehors de la pratique de la voile s'effectue sous votre responsabilité (baignade, plongée et notamment apnée, sorties à terre...).

## **DUREE DU STAGE**

Pour tous nos stages d'une durée supérieure à 6 jours et itinérants, une journée est laissée libre et sans navigation, ce qui permet au Formateur de profiter de son repos réglementaire. SAIL AWAY Voilier & Croisière favorisera un lieu d'escale pour la découverte de sites à terre, sans toutefois prendre en charge les frais éventuels correspondants.

## **PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITE**

Un passeport valide est indispensable et obligatoire pour tous les stages à l'étranger hors Europe (si nous étions contraints de nous dérouter vers un autre pays pour des raisons d'avaries techniques, de météo défavorable, ou d'évacuations sanitaires d'un des membres de l'équipage...). Pour tous les stages en Europe le passeport n'est pas obligatoire (carte d'identité valide à la date du stage et valable les 6 mois suivants au moins).

## **ARRIVÉE ANTICIPÉE**

En cas d'arrivée anticipée du client, un hébergement sur le bateau pourra être proposé, sous réserve des disponibilités, moyennant le paiement d'un supplément de prix.

## **HÉBERGEMENT**

Pendant les stages croisière, l'hébergement s'effectue à bord du bateau. Les clients inscrits seuls pourront partager leur cabine avec un autre client qu'ils ne connaissent pas. Il est possible moyennant un supplément de prix de privatiser une cabine pour un seul Membre.

## **DÉSISTEMENT EN COURS DE FORFAIT**

Une interruption du stage et/ou la renonciation à certains services compris dans le Forfait ou acquittés en supplément du prix lors de la réservation ne pourra donner lieu à une demande de remboursement ou du bénéfice d'un avoir d'aucune sorte.

## **VALEURS ET EFFETS PERSONNELS**

Pendant votre séjour, ne laissez aucune valeur, papiers d'identité ou bijoux sans surveillance dans le bateau. SAIL AWAY Voilier & Croisière ne saurait être tenu pour responsable des vols de valeurs et de bijoux. Il appartient au client de déposer plainte sur place auprès des autorités locales. SAIL AWAY Voilier & Croisière ne saurait être tenu pour responsable de la perte ou détérioration des effets personnels (camera, smartphone, lunettes de vues ou de soleil...) des clients au cours des stages.

## **CONFORT ET LES PERFORMANCES D'UN BATEAU**

SAIL AWAY Voilier & Croisière ne pourra être tenu pour responsable des avaries survenues en cours de stages et des défauts de confort ou de performance des bateaux et notamment ceux suivants : manque d'eau chaude, réserve en eau insuffisante, carène du bateau sale, voiles usagées ou mal adaptées, absence de spi ou de voile spécifique de portant, hublot fuyant, frigidaire en panne ou dysfonctionnant, panne ou dysfonctionnement du convertisseur 220V, toilettes bouchées au cours de la croisière, avaries survenues aux bateaux au cours de la croisière n'empêchant pas sa navigabilité.

## **ASSURANCE**

Les stages ne contiennent pas de prestations d'assurance : frais médicaux, décès accidentel, invalidité, assistance, toutefois il est vivement recommandé de souscrire une telle assurance. Il est recommandé aux clients de souscrire un contrat.

## **ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

De convention expresse entre les parties, le tribunal de commerce de notre siège social sera seul compétent pour toutes contestations ou pour toutes procédures liées à la formation, à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales des ventes et toutes les opérations de vente des prestations de SAIL AWAY Voilier & Croisière SAS PARACHUTE. Les présentes conditions générales des ventes et toutes les prestations effectuées par SAIL AWAY Voilier & Croisière SAS PARACHUTE sont soumises à la loi française.

## **RENONCIATION**

Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## **SERVICE CLIENTS**

Vous pouvez réserver 7 jours/7 et 24 heures/24, sur le site [www.voilier-croisiere.fr](http://www.voilier-croisiere.fr).

Vous souhaitez passer une commande ou poser une question concernant nos offres, le service client est joignable par téléphone au numéro suivant 06.07.68.17.71 : du lundi au vendredi de 9h30 à 17h à l'exception des jours fériés.

Tout courrier doit être adressé à :

SAIL AWAY Voilier & Croisière  
SAS PARACHUTE  
52 rue du Blanc Mont  
02100 ST QUENTIN

06.07.68.17.71

Et par mail à l'adresse : [contact@sail-away.fr](mailto:contact@sail-away.fr)